



Billets à coupon remboursables par anticipation CIBC liés à un portefeuille fondé sur des indices canadiens (RA), série 5 (catégorie F)

Billets avec capital à risque - Échéant le 28 juin 2028
(Le 15 juin 2021)

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Billets à coupon remboursables par anticipation CIBC liés à un portefeuille fondé sur des indices canadiens (RA), série 5 (catégorie F)

Liés à
l'indice Solactive Canada Bank
30 AR, à l'indice Solactive
Canada Insurance AR et à
l'indice Solactive Canada
Pipelines AR

Paiements de coupon
semestriels éventuels
de 3,80 %
(7,60 % par année)

Clause d'appel au
remboursement
semestriel (à compter
de décembre 2021)

Protection éventuelle
du capital de 30,00 %

Points saillants du placement

Monnaie :	Libellés en dollars canadiens
Portefeuille de référence* :	Le portefeuille de référence sera équilibré entre les indices suivants (chacun un « indice de référence » et, collectivement, les « indices de référence ») : L'indice Solactive Canada Bank 30 AR, l'indice Solactive Canada Insurance AR et l'indice Solactive Canada Pipelines AR
Flux de trésorerie :	Les billets offrent la possibilité d'obtenir des paiements de coupon semestriels correspondant au montant du coupon de 3,80 \$ par billet si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation précédente est supérieur ou égal à -30,00 %.
Clause d'appel au remboursement :	La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation précédant cette date d'appel au remboursement est supérieur ou égal à 5,00 %.
Protection éventuelle du capital :	Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement du portefeuille de référence à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront à l'échéance un montant inférieur au capital, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	22 juin 2021	28 juin 2021	28 juin 2028	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL12141
Groupe de distribution					
Colombie-Britannique		877-858-9332	Québec		855-847-6696
Ontario		866-474-4166	Canada atlantique		888-847-6407
Prairies		866-391-8633	Service à la clientèle Fundserv		866-474-0142

* Le rendement de l'indice Solactive Canada Bank 30 AR reflète rendement brut total de l'indice Solactive Canada Bank TR, déduction faite du facteur de rendement ajusté applicable. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres faisant partie de l'indice Solactive Canada Bank TR. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice Solactive Canada Bank TR était de 3,66 % pour la période de 12 mois terminée le 7 juin 2021, ce qui représenterait des dividendes totaux de 25,62 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

* Le rendement de l'indice Solactive Canada Insurance AR reflète le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Insurance TR, déduction faite du facteur de rendement ajusté applicable. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres faisant partie de l'indice Solactive Canada Insurance TR. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice Solactive Canada Insurance TR était de 4,20 % pour la période de 12 mois terminée le 7 juin 2021, ce qui représenterait des dividendes totaux de 29,40 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

* Le rendement de l'indice Solactive Canada Pipelines AR reflète rendement brut total de l'indice Solactive Canada Pipelines TR, déduction faite du facteur de rendement ajusté applicable. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres faisant partie de l'indice Solactive Canada Pipelines TR. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice Solactive Canada Pipelines TR était de 5,79 % pour la période de 12 mois terminée le 7 juin 2021, ce qui représenterait des dividendes totaux de 40,53 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.



Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul des paiements de coupon et du montant à l'échéance selon trois différents scénarios. Le rendement d'un indice de référence sera calculé en fonction du rendement de chaque indice de référence, lequel reflète le rendement brut total de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté pertinent. Ces exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement du portefeuille de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement qui peut être versé sur les billets. Le rendement réel du portefeuille de référence sera différent de ces exemples hypothétiques, différence qui pourrait se révéler importante.

Scénario hypothétique n° 1 - Aucun paiement de coupon n'est payable et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du portefeuille de référence était inférieur à -30,00 % à chaque date d'évaluation. Par conséquent, la CIBC n'a pas appelé automatiquement les billets au remboursement avant l'échéance et les investisseurs n'auraient le droit de recevoir de paiement de coupon à aucune date de paiement de coupon. Le montant variable à l'échéance sera de -40,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ x -40,00 %, puisque le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de -40,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de -7,04 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement du portefeuille de référence	Paiement de coupon
Date d'émission		
1	-40,00 %	0,00 \$
2	-44,00 %	0,00 \$
3	-44,00 %	0,00 \$
4	-36,00 %	0,00 \$
5	-44,00 %	0,00 \$
6	-44,00 %	0,00 \$
7	-37,00 %	0,00 \$
8	-43,00 %	0,00 \$
9	-44,00 %	0,00 \$
10	-34,00 %	0,00 \$
11	-50,00 %	0,00 \$
12	-50,00 %	0,00 \$
13	-45,00 %	0,00 \$
14	-40,00 %	0,00 \$
Paiements de coupon totaux	0,00 \$	
Montant variable	-40,00 \$	
Montant à l'échéance	60,00 \$	
Rendement annuel composé	-7,04 %	

Scénario hypothétique n° 2 - Des paiements de coupon sont payables à huit dates de paiement de coupon et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du portefeuille de référence était inférieur à 5,00 % à chaque date d'évaluation et le rendement du portefeuille de référence était inférieur à -30,00 % à six dates d'évaluation. Par conséquent, les billets n'ont pas été appelés au remboursement automatique par la CIBC et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à huit dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 30,40 \$ pendant la durée des billets). Le montant variable à l'échéance correspondra au produit de 100,00 \$ par 0,00 %, puisque le rendement du portefeuille de référence était supérieur à -30,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de 30,40 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 3,86 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement du portefeuille de référence	Paiement de coupon
Date d'émission		
1	-40,00 %	0,00 \$
2	-41,00 %	0,00 \$
3	-44,00 %	0,00 \$
4	-31,00 %	0,00 \$
5	-43,00 %	0,00 \$
6	-38,00 %	0,00 \$
7	3,00 %	3,80 \$
8	-13,00 %	3,80 \$
9	0,00 %	3,80 \$
10	-5,00 %	3,80 \$
11	-29,00 %	3,80 \$
12	-7,00 %	3,80 \$
13	-16,00 %	3,80 \$
14	-19,00 %	3,80 \$
Paiements de coupon totaux	30,40 \$	
Montant variable	0,00 \$	
Montant à l'échéance	100,00 \$	
Rendement annuel composé	3,86 %	



Dans le présent scénario hypothétique, le rendement du portefeuille de référence était supérieur à 5,00 % à la dixième date d'évaluation et le rendement du portefeuille de référence était supérieur à -30,00 % à dix dates d'évaluation. Par conséquent, les billets ont été appelés au remboursement automatique par la CIBC à la date d'appel au remboursement connexe suivant la dixième date d'évaluation et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à dix dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 38,00 \$ pendant la durée des billets). Puisque le rendement du portefeuille de référence était supérieur à 5,00 % à la dixième date d'évaluation, le montant variable correspondra à 0,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par 0,00 %. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de 38,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 6,65 %).

Date d'évaluation semestrielle Date d'émission	Rendement du portefeuille de référence	Paieement de coupon
1	-11,00 %	3,80 \$
2	3,00 %	3,80 \$
3	-4,00 %	3,80 \$
4	-14,00 %	3,80 \$
5	-29,00 %	3,80 \$
6	-26,00 %	3,80 \$
7	-12,00 %	3,80 \$
8	-21,00 %	3,80 \$
9	-8,00 %	3,80 \$
10	6,00 %	3,80 \$
Paieements de coupon totaux		38,00 \$
Montant variable		0,00 \$
Montant à l'échéance		100,00 \$
Rendement annuel composé		6,65 %

Détails du placement

Émetteur : La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)

Capital : 100,00 \$ (valeur nominale) par billet

Montant de l'émission : Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)

Souscription minimale : 5 000 \$ (50 billets)

Portefeuille de référence : Le portefeuille de référence sera équi pondéré et se composera des indices suivants :

Indice Solactive Canada Bank 30 AR. L'indice Solactive Canada Bank 30 AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Bank TR, sous réserve d'une réduction de 30 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice Solactive Canada Bank 30 AR est calculé. Le 7 juin 2021, le niveau de l'indice de référence était de 819,56. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 3,66 % le 7 juin 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 30 points par an sera d'environ 210 points d'indice, ce qui représente 25,62 % du niveau de l'indice de référence le 7 juin 2021.

Indice Solactive Canada Insurance AR. L'indice Solactive Canada Insurance AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Insurance TR, sous réserve d'une réduction de 120 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice Solactive Canada Insurance AR est calculé. Le 7 juin 2021, le niveau de l'indice de référence était de 2 852,04. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 4,21 % le 7 juin 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 120 points par an sera d'environ 840 points d'indice, ce qui représente 29,45 % du niveau de l'indice de référence le 7 juin 2021.

Indice Solactive Canada Pipelines AR. L'indice Solactive Canada Pipelines AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Pipelines TR, sous réserve d'une réduction de 95 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice Solactive Canada Pipelines AR est calculé. Le 7 juin 2021, le niveau de l'indice de référence était de 1 644,92. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice Solactive Canada Pipelines TR était donc égal à 5,78 % le 7 juin 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 95 points par an sera d'environ 665 points d'indice, ce qui représente 40,43 % du niveau de l'indice Solactive Canada Pipelines TR le 7 juin 2021.

Chaque indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement brut total de l'indice cible, sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique du nombre de points d'indice indiqué dans le tableau ci-dessus (dans chaque cas, le « facteur de rendement ajusté »).

L'indice Solactive Canada Bank TR, l'indice Solactive Canada Insurance TR et l'indice Solactive Canada Pipelines TR sont chacun un « indice cible » (collectivement, les « indices cibles »). Chaque indice cible est un indice de rendement brut total qui reflète la variation applicable du cours des titres le composant et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de chaque indice cible, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent cet indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent cet indice cible. **Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant chaque indice cible auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent cet indice cible ni que les**

dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excéderont ces niveaux.

Date d'émission :	Le 28 juin 2021														
Date d'échéance/Durée :	Le 28 juin 2028 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.														
Dates de paiement de coupon :	Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour ouvrable, la date de paiement de coupon sera le prochain jour ouvrable, sauf en cas de perturbation des marchés : <table> <tr> <td>29 décembre 2021</td><td>28 juin 2022</td></tr> <tr> <td>28 décembre 2022</td><td>28 juin 2023</td></tr> <tr> <td>28 décembre 2023</td><td>28 juin 2024</td></tr> <tr> <td>30 décembre 2024</td><td>30 juin 2025</td></tr> <tr> <td>29 décembre 2025</td><td>29 juin 2026</td></tr> <tr> <td>29 décembre 2026</td><td>28 juin 2027</td></tr> <tr> <td>29 décembre 2027</td><td>28 juin 2028</td></tr> </table>	29 décembre 2021	28 juin 2022	28 décembre 2022	28 juin 2023	28 décembre 2023	28 juin 2024	30 décembre 2024	30 juin 2025	29 décembre 2025	29 juin 2026	29 décembre 2026	28 juin 2027	29 décembre 2027	28 juin 2028
29 décembre 2021	28 juin 2022														
28 décembre 2022	28 juin 2023														
28 décembre 2023	28 juin 2024														
30 décembre 2024	30 juin 2025														
29 décembre 2025	29 juin 2026														
29 décembre 2026	28 juin 2027														
29 décembre 2027	28 juin 2028														
Paielements de coupon :	À chaque date de paiement de coupon semestrielle pendant la durée des billets, les investisseurs pourront recevoir des paiements de coupon correspondant à 3,80 \$ par billet (le « montant du coupon »). Les paiements de coupon seront établis comme suit : i) si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation précédente est supérieur ou égal à -30,00 %, le paiement de coupon correspondra au montant du coupon; et ii) si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation précédente est inférieur à -30,00 %, le paiement de coupon s'établira à 0,00 \$ par billet. Les paiements de coupon totaux payables aux investisseurs pendant la durée des billets n'excéderont pas 53,20 \$ par billet (compte tenu du montant de 3,80 \$ par billet payable à chaque date de paiement de coupon). Aucun paiement de coupon ne sera effectué à une date de paiement de coupon si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation précédente est inférieur à -30,00 % ou si la CIBC a appelé automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement précédente. Il n'y a aucune garantie que quelque paiement de coupon sera effectué pendant la durée des billets.														
Clause d'appel au remboursement :	La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation précédant cette date d'appel au remboursement est supérieur ou égal à 5,00 %.														
Dates d'appel au remboursement :	Les dates indiquées ci-dessous (si la date d'émission est le 28 juin 2021), étant entendu que si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvrable et ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation précédente, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après cette date d'évaluation applicable, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés : <table> <tr> <td>29 décembre 2021</td><td>28 juin 2022</td></tr> <tr> <td>28 décembre 2022</td><td>28 juin 2023</td></tr> <tr> <td>28 décembre 2023</td><td>28 juin 2024</td></tr> <tr> <td>30 décembre 2024</td><td>30 juin 2025</td></tr> <tr> <td>29 décembre 2025</td><td>29 juin 2026</td></tr> <tr> <td>29 décembre 2026</td><td>28 juin 2027</td></tr> <tr> <td>29 décembre 2027</td><td></td></tr> </table>	29 décembre 2021	28 juin 2022	28 décembre 2022	28 juin 2023	28 décembre 2023	28 juin 2024	30 décembre 2024	30 juin 2025	29 décembre 2025	29 juin 2026	29 décembre 2026	28 juin 2027	29 décembre 2027	
29 décembre 2021	28 juin 2022														
28 décembre 2022	28 juin 2023														
28 décembre 2023	28 juin 2024														
30 décembre 2024	30 juin 2025														
29 décembre 2025	29 juin 2026														
29 décembre 2026	28 juin 2027														
29 décembre 2027															
Rendement du portefeuille de référence :	Le rendement du portefeuille de référence sera égal au pourcentage (positif ou négatif) correspondant à la moyenne des rendements des trois indices de référence.														
Rendement de l'indice de référence :	À l'égard d'un indice de référence, le rendement de l'indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif), calculé comme suit : $(\text{niveau de l'indice}_{\text{DEV}} - \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}) / \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}} \text{ où :}$ • le « niveau de l'indice_{DEV} » correspondra au niveau de clôture de cet indice de référence à la date d'évaluation pertinente; et • le « niveau de l'indice_{DEM} » correspondra au niveau de clôture de cet indice de référence à la date d'émission, étant entendu que, si la date d'émission n'est pas un jour de bourse, le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas, les renvois au niveau de clôture de cet indice de référence à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture de cet indice de référence au prochain jour de bourse), sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.														

Dates d'évaluation :	Les dates indiquées ci-dessous, étant entendu que si l'un de ces jours n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés : <table> <tr> <td>17 décembre 2021</td><td>21 juin 2022</td></tr> <tr> <td>19 décembre 2022</td><td>21 juin 2023</td></tr> <tr> <td>19 décembre 2023</td><td>21 juin 2024</td></tr> <tr> <td>19 décembre 2024</td><td>23 juin 2025</td></tr> <tr> <td>18 décembre 2025</td><td>22 juin 2026</td></tr> <tr> <td>18 décembre 2026</td><td>21 juin 2027</td></tr> <tr> <td>17 décembre 2027</td><td>21 juin 2028</td></tr> </table>	17 décembre 2021	21 juin 2022	19 décembre 2022	21 juin 2023	19 décembre 2023	21 juin 2024	19 décembre 2024	23 juin 2025	18 décembre 2025	22 juin 2026	18 décembre 2026	21 juin 2027	17 décembre 2027	21 juin 2028
17 décembre 2021	21 juin 2022														
19 décembre 2022	21 juin 2023														
19 décembre 2023	21 juin 2024														
19 décembre 2024	23 juin 2025														
18 décembre 2025	22 juin 2026														
18 décembre 2026	21 juin 2027														
17 décembre 2027	21 juin 2028														
Montant à l'échéance :	Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance) à l'égard de chaque billet détenu par les investisseurs, un montant par billet (le « montant à l'échéance ») correspondant à la somme i) du capital, et ii) du montant variable, qui sera nul ou négatif.														
Montant variable :	Le montant variable par billet correspond au produit obtenu en multipliant 100,00 \$ par ce qui suit : • 0,00 % si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à -30,00 % à la date d'évaluation précédente; ou • le rendement du portefeuille de référence (lequel sera négatif dans les circonstances et résultera en une perte d'une partie du capital à l'échéance), si le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -30,00 % à la date d'évaluation précédente. Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.														
Marché secondaire :	Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets sont appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital. En outre, la vente de billets initialement achetés au moyen du réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et limites établies par le réseau Fundserv. L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.														
Agent des calculs :	MM CIBC														
Admissibilité pour les comptes enregistrés :	Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CÉLI														

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Mise en garde

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 5 novembre 2019 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 1 389 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 15 juin 2021 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement des cours du portefeuille de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risques » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

